

En 2005, Jean-Luc Marion, sur demande du Cerf, avait regroupé un certain nombre d'articles ayant trait à la théologie, ce qui avait permis d'offrir au public français un recueil indispensable quant à la compréhension de la genèse de deux concepts phares de Marion : la donation et la saturation. On le sait, Marion a toujours nié le fait que le concept de donation procédât d'une interrogation théologique ; c'est inversement la théologie qui, selon lui, aurait procédé de ce concept, et c'est ce qu'il réaffirme avec force dans cet ouvrage, dans la préface qu'il lui a consacrée où le concept même de révélation christique est la conséquence et non la cause de la donation. Parallèlement à cela, Marion demande à la phénoménologie d'assumer au maximum l'appréhension de la phénoménalité, celle-ci se devant d'accueillir la révélation en tant que phénomène et faisant ainsi l'objet d'une étude phénoménologique rigoureuse. C'est donc la *possibilité* même de la révélation comme phénomène qui se trouve interrogée, et non sa *véracité*, distinction qu'il me semble important d'établir avec fermeté afin de prévenir toute accusation – bien trop facile – d'une confusion des genres. Marion ne cherche pas à penser un concept théologique à travers la philosophie, il cherche au contraire à ramener la révélation à son statut phénoménal, mondain, de telle sorte que quelque chose comme la possibilité d'une étude phénoménologique y soit interrogée. C'est donc *en tant que phénomène*, en tant que visibilité que la révélation est interrogée, impliquant du même geste une exigence d'extension de la phénoménologie. « En retour, la phénoménologie doit, pour devenir ce qu'elle prétend être, élargir aussi loin que possible la mise en scène de tout ce qui, dans le monde, peut apparaître, donc surtout de ce qui, de prime abord et le plus souvent, *n'y apparaît pas* encore. »<sup>1</sup>

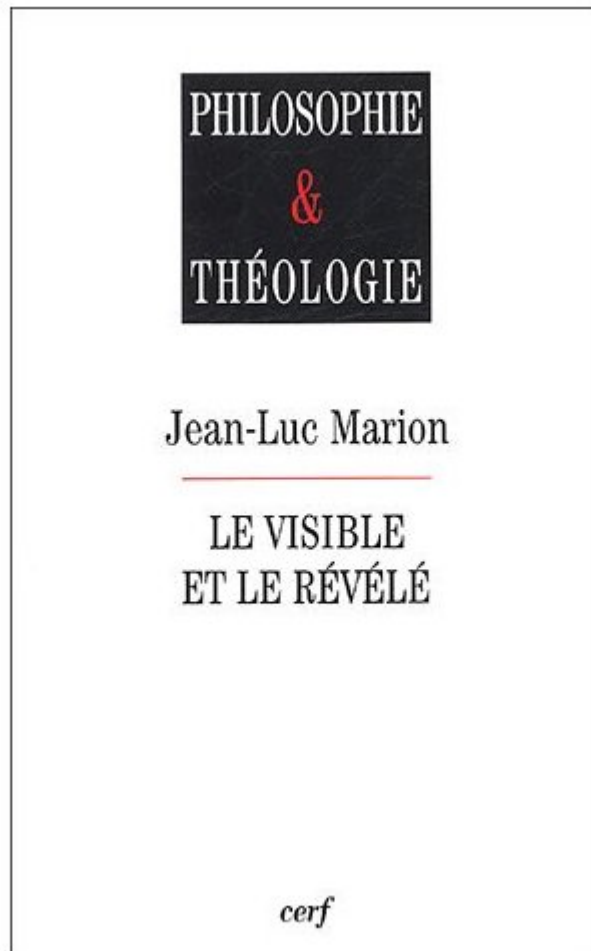
La perspective du premier chapitre est typiquement phénoménologique, presque transcendantale, dans la mesure où Marion se demande comment les concepts phénoménologiques peuvent se rapporter *a priori* aux objets de la religion ? On a ici une reformulation volontaire de la définition du transcendantal, signe que cet article de 1988 se meut encore dans une problématique très classique. Mais à peine cette exigence transcendantale est-elle posée que Marion anéantit la possibilité d'une déduction rationnelle de la révélation : celle-ci est en effet conçue comme étant à la fois la figure la plus élevée de la religion et la figure la moins rationnelle possible. La révélation est ainsi une universalité sans raison. Par conséquent, ce n'est qu'en renonçant au « principe de raison » que la phénoménologie pourra retrouver l'essence même de la révélation, si bien que Marion pose une exigence husserlienne dont la résolution semble être heideggérienne. Vaste programme...

En réalité, du point de vue du renoncement au principe de raison, on ne saurait en aucun cas y voir un privilège de la révélation ; Marion, depuis ses premiers travaux, a

toujours fait de tous les phénomènes quelque chose dont la cause est absente, quelque chose dont on ne peut ressaisir rationnellement la généalogie. On pourrait songer, par exemple, au § 15 de *Etant donné* où Marion impose au phénomène une dimension a-causale, ainsi résumée : « La contingence du phénomène ne s'exerce donc pas, comme l'entend la métaphysique, par la simple non-nécessité de sa présence, mais s'accomplit par le fait même de m'arriver, d'advenir et de m'en imposer. »<sup>2</sup> De ce fait, c'est dans la donation même que se joue l'originarité du phénomène lequel se trouve être « sans généalogie »<sup>3</sup> En somme, dire que la révélation doit échapper au principe de raison et, partant, à une généalogie des causes, ce n'est pas énoncer là une propriété de la révélation, c'est bien plutôt ressaisir celle-ci dans le cadre général de la phénoménalité ainsi définie par Marion. Le phénomène est sans pourquoi, son origine n'est rien d'autre que sa donation, laquelle assume l'origine qui n'en est pas une. D'où provient alors le phénomène ? Sa provenance se confond avec le fait même qu'il se donne, si bien que s'opère ici une gigantesque révolution en ce sens que c'est la *factualité* même du donné qui assure le droit du phénomène. Mais raisonner en ces termes, cela signifie qu'il suffit qu'un phénomène *soit* pour qu'il ait le droit d'être. On comprend dès lors pourquoi Marion insiste tant sur la nécessaire phénoménalité de la révélation, dans l'exacte mesure où ladite phénoménalité suffit à assurer *en droit* la révélation ; le fait même qu'il y ait un phénomène révélé assure à celui-ci son assise juridique. Ainsi la phénoménologie ouvre-t-elle le champ aux phénomènes religieux « comme des faits justifiés en droit puisque donnés en fait : les états vécus de conscience et les intentionnalités de louange, de demande, de vénération, de repentir, de réconciliation, de confiance, etc. »<sup>4</sup> Il va de soi que cette déduction du droit à partir de la factualité de la phénoménalité peut paraître plus que problématique, en ceci qu'elle immunise la problématique de l'introduction en droit de la révélation dans le cadre phénoménal en déduisant ce droit de la phénoménalité de fait de la révélation.

Ce point me semble central dans l'économie même de la démarche de Marion et je me demande s'il ne constitue pas, en réalité, l'arbre qui cache la forêt ; il serait aisé, bien sûr, de critiquer ce passage probablement indu du fait au droit, mais on pourrait également se demander si le coup de force n'est pas plutôt dans l'attribution de la factualité à la révélation : il n'y a révélation que dans le cadre herméneutique ; factuellement, il n'y a qu'*histoire*. De ce fait, parler de la phénoménalité de la révélation en tant que fait, c'est déjà brûler une étape. Ce qui entre dans le cadre phénoménal, ce n'est pas Jésus en tant que porteur d'une révélation, c'est Jésus en tant que *personnage historique*. La révélation est déjà un cadre conceptuel qui ne saurait en aucun cas relever de la factualité phénoménale, et c'est là, plus encore que dans le passage étrange d'une justification du droit par le fait, que me semble résider le coup

de poker de Marion.



Mais faisons fi de cette difficulté - de cette impossibilité ? - et poursuivons notre lecture. Le phénomène, nous l'avons dit, est sans généalogie, sans cause. Par conséquent, s'il se donne, il ne peut en aucun cas se donner à une instance qui le précéderait ou qui, d'une manière ou d'une autre, en serait la cause. D'où la volonté de Marion d'évacuer deux écueils que seraient le Je transcendantal husserlien, et le Dasein heideggérien, instances originaires précédant le phénomène. « Le concept même de réduction, parce qu'il institue le *je* (ou le *Dasein*) comme l'instance originaires de la phénoménalité, offusque la possibilité d'une révélation en tant que telle. »<sup>5</sup> Heidegger lui-même est réfuté en ceci qu'il pense des catégories antérieures à la manifestation phénoménale de Dieu, catégories que sont le divin et le sacré. On voit ainsi que les conditions classiques de la phénoménologie, autorisant une préséance à la phénoménalité, interdisent du même geste la révélation en tant que phénomène,

puisqu'elles posent une antériorité à la manifestation divine. « La phénoménologie, se désole donc Marion, ne peut donner son statut à la théologie, parce que les conditions de la manifestation contredisent, ou du moins diffèrent de la possibilité libre de la révélation. »<sup>6</sup>

Le fond de la pensée de Marion revient donc à dire que la phénoménologie, dès lors qu'elle reconnaît une antériorité au phénomène, que ce soit le Je ou l'horizon, se renie elle-même en ceci qu'elle ne parvient pas à penser la pure donation phénoménale. En même temps, supprimer l'horizon, cela signifie renoncer à la possibilité même de l'apparition. Que faire ? la révélation ne se met en scène dans un horizon qu'en le saturant. »<sup>7</sup> Il y a de quoi être surpris ; dès 1988, Marion disposait donc du concept de saturation, dont une première thématization sera le fait de *Etant donné* (1997) et une seconde, plus étoffée, celui de *De surcroît, essai sur les phénomènes saturés* (2001) Comment faut-il alors entendre cette idée de saturation de la révélation ? « au lieu que la phénoménalité commune ambitionne l'adéquation de l'intuition à l'intention et admet, dans la plupart des cas, la donation défaillante d'un objet incomplètement intuitionné bien que complètement visé, la révélation donne des objets où l'intuition surpasse la visée intentionnelle ; l'intuition offre, sous le régime de la révélation, non pas autant ou moins que, mais infiniment plus que l'intention, donc que les significations élaborées par le je. »<sup>8</sup> Ce que Marion veut dire c'est que le phénomène de la révélation dépasse ce que l'intentionnalité est capable de viser : il y a plus dans la révélation que ce que ne peut le vouloir l'intention, bref la révélation excède considérablement la visée qui en est faite.

Deux remarques doivent être produites à cet effet :

- D'une part, on se rend compte que dès 1988, Marion dispose du concept de saturation dont la définition qu'il donnera 13 ans plus tard ne variera pas.<sup>9</sup>
- D'autre part, il convient de se demander en quoi l'idée de saturation permet de résoudre l'écueil du « Je » et celui de l'horizon. Il me semble que, si le Je en tant qu'il projette son intention vers le phénomène est en réalité excédé - au sens de dépassé - par le phénomène, c'est donc que ledit phénomène assume la pleine initiative de sa donation ; l'intention n'est ici qu'un leurre puisque l'intuition le sature. En d'autres termes, si le Je connaît un surcroît d'intuition donc de passivité sur l'intention active, cela signifie qu'il n'est pas à l'initiative de la donation du phénomène et que, par conséquent, il ne le précède pas. De la même manière, l'horizon ne constitue pas un phénomène qui le sature ; il n'y a plus d'*a priori* phénoménal.

Cette première étude de Marion tend donc à poser la saturation comme la

conséquence logique de la primauté de la donation ; en effet, s'il s'agit de réellement poser la primauté de la donation phénoménale et d'ôter au Je ou à l'horizon toute initiative réelle, alors il faut impérativement que le phénomène ne se laisse en aucun cas absorber par la puissance constituante du Je transcendantal ou de l'horizon ; ne pas se laisser absorber, cela signifie excéder les facultés constituantes ou intentionnelles du sujet et du *Dasein*.

Autre conséquence, si la saturation revient à poser l'excès de l'intuition sur le concept - l'intention - alors il faut en déduire que l'intuition acquiert un extraordinaire privilège, que Marion va restituer dans la deuxième étude. « La phénoménalité s'indexe sur l'intuition. »<sup>10</sup>, affirme Marion retrouvant là l'origine kantienne de la phénoménalité et affrontant le fait que Kant ait vu dans cette nécessaire intuition phénoménale la marque même de la finitude humaine. « S'ensuit un paradoxe : désormais, plus des phénomènes se donnent dans la sensibilité, plus aussi croît le nombre silencieux de tous les phénomènes qui ne peuvent ni ne doivent prétendre s'y donner. »<sup>11</sup> Pourquoi est-ce paradoxal selon Marion ? C'est paradoxal parce que le cadre même de la possibilité phénoménale est en même temps un cadre d'*impossibilité* en raison même de la limitation intuitive. Faire sauter ce verrou de la limitation intuitive, tel me semble alors être le sens de la démarche de Marion, à partir de la saturation intuitive qu'il identifie dans le sublime kantien.

Il y aurait certainement des réserves à formuler à l'égard d'une telle parenté - glorieuse - entre le sublime kantien et la saturation de Marion. Certes, Kant dit bien que le sublime relève d'un emploi possible des intuitions pour faire naître en nous une finalité indépendante de la nature - et dépendante de notre nature. Il est vrai également que le sublime relève d'un excès, de ce par rapport à quoi tout semble petit, dit Kant. En revanche, me semble problématique la question de la compréhension. Un phénomène saturé, pour Marion, est un phénomène où « l'intuition donnerait *plus, voire démesurément plus*, que l'intention n'aurait jamais visé, ni prévu. »<sup>12</sup> Il s'agit donc d'un excès sur l'intention, sur cela même qui vise ; or, Kant dit bien que le sublime désigne certes une saturation intuitive, mais cette saturation ne s'exerce pas au détriment de la visée ni de la compréhension, mais au détriment de l'imagination. Ainsi, affirme Kant, il y a un « sentiment d'impuissance de son imagination à présenter l'Idée d'un tout »<sup>13</sup> Non seulement c'est l'imagination qui se trouve ainsi mise en échec - Kant dit qu'elle s'effondre sur elle-même - mais, de surcroît - si j'ose dire - le pouvoir de l'esprit ne se trouve en rien anéanti par cet excès intuitif. Le sublime consiste même à sublimer son pouvoir, et non à en réduire la portée ni l'extension ; Kant dit bien qu'« *est sublime ce qui, du fait simplement qu'on puisse le penser, démontre un pouvoir de l'esprit qui dépasse toute mesure des sens.* »<sup>14</sup> Il est donc très délicat, dans cette

optique d'enraciner la saturation au sens de Marion dans le sublime kantien, précisément parce que Marion pose une saturation intuitive s'exerçant non pas au détriment de l'imagination mais bien au détriment du concept, c'est-à-dire que pour Marion il n'y a saturation que lorsque l'intuition reçoit plus que ne peut en supporter le concept. Ca n'est pas exactement cela que désigne le sublime kantien et l'on peut à cet égard s'interroger quant à la pertinence d'une telle parenté.

Marion propose ensuite de repenser le phénomène saturé à l'aune des quatre grandes catégories kantienne : quantité, qualité, relation, modalité. Il est probable que ce passage - que l'on retrouve dans *Etant donné* - soit le moins convaincant de la démarche de Marion, tant il paraît désespérément courir après le schéma kantien quitte à proposer des spéculations laborieuses.

Quelles conséquences peut-on en tirer quant au statut du sujet ? Il va de soi que la donation en tant qu'elle assure le primat destitue le sujet de son rôle constituant, et de son apriorisme. Le sujet, de ce fait, n'est plus que le spectateur, le témoin du phénomène, lequel se donne gracieusement à un sujet qui ne peut plus désormais qu'en attester l'existence. « Constitué témoin, le sujet reste l'ouvrier de la vérité, mais non plus son producteur. »<sup>15</sup> Cette destitution du sujet au profit du phénomène est troublante ; laisser la pleine initiative de la manifestation au phénomène, c'est évidemment faire de celui-ci le principe - si l'on peut employer un mot aussi métaphysiquement lesté - de telle sorte que le phénomène soit son propre principe d'apparition, ce que reconnaît Marion. Le phénomène apparaît donc « véritablement comme soi-même, de soi-même, et à partir de soi-même. »<sup>16</sup> Encore une fois, c'est gênant ; rien ne ressemble plus à ce phénomène que la *causa sui*, et il est tentant de se dire que Marion reprend, en bon connaisseur de Descartes qu'il est, une certaine forme de *causa sui* en ceci que le phénomène annihilerait toute antériorité pour mieux interioriser sa cause. Certes, Marion ne cesse de dire que la phénoménologie se condamne tant qu'elle n'abandonne pas le principe de raison, mais il n'empêche que la disparition de toute forme causale semble plus rhétorique que réelle tant ce phénomène né de lui-même, à partir de lui-même, rappelle la *causa sui*, summum de la pensée causale du rationalisme...

Toutefois, l'article suivant, daté de 1993, semble barrer une telle possibilité interprétative en apportant une substantielle modification : « L'étant-donné désigne l'étant tel que, pour lui, son être n'équivaut pas d'abord à posséder son fonds propre (*ousia*) mais à se recevoir dans l'être, à recevoir l'être ou plutôt à recevoir d'être. »<sup>17</sup> Sage précaution qui interdit désormais de penser le phénomène donné comme *causa*

*sui* ; le phénomène en tant qu'il est donné ne se donne pas à partir d'un fonds propre, et là réside le nerf de la guerre : il fallait prévenir le risque d'une substantialisation du phénomène au moment exact où l'on destituait l'ego de son pouvoir constituant, et Marion le fait brillamment dans cet article de 1993. Dieu peut ainsi venir prendre, par excellence, la place de l'étant donné car il est ce qui est donné « sans restriction, sans réserve, sans retenue »<sup>18</sup> Il est vrai que, lorsque le lecteur découvre cela, lorsqu'il découvre que Dieu est « l'étant donné par excellence », il ne peut pas ne pas se demander si Marion n'aurait pas, malgré tout, forgé son concept de donation pour faire entrer Dieu en phénoménologie, si donc toute la phénoménologie de Marion ne serait pas une théologie qui aurait dicté des concepts philosophiques idoines à la révélation ; je ne souhaite pas rentrer dans ce débat parfois violent, mais il est certain que de tels textes autorisent - au moins - à se poser la question. Encore une fois, Marion semble pressentir le problème et cherche à le prévenir en discriminant la phénoménologie, au sens où il l'entend, de la théologie ; en quoi différent-elles ? De deux manières selon Marion : d'un côté, la phénoménologie n'identifie le phénomène donné par excellence que sur le mode de la possibilité et non sur le mode de l'effectivité. D'autre part, il n'appartiendrait pas à la phénoménologie d'approcher la donation comme visage. Je ne discuterai pas de la deuxième raison ; en revanche la première est stupéfiante, stupéfiante à l'égard du premier chapitre, lequel nous affirmait que le droit phénoménal se déduisait du fait, si bien que c'était la factualité du phénomène révélé qui en assurait sa légitimité. Dire à présent que la phénoménologie n'est pas une théologie parce que le phénomène donné par excellence - Dieu - n'est qu'un possible contredit très nettement l'idée de la factualité de cette phénoménalité laquelle assurait sa légitimité phénoménologique. A nouveau, il est ici certain que Marion raisonne *d'abord* en théologien.

Je ne m'attarderai pas sur le quatrième article, pour mieux me concentrer sur le cinquième qui est très brillant ; il consiste à mener une discussion avec Derrida tout en reprochant à celui-ci d'avoir oublié l'éminence dans la théologie négative. Derrida aurait réduit à deux termes la théologie négative, alors que celle-ci culminerait dans une voie d'éminence outrepassant le deuxième moment négatif. Non seulement Marion me semble avoir raison ici contre Derrida, mais il fait preuve d'une belle audace en associant cette voie éminente à l'amour. Cette pensée de l'amour dont on pressent la maturation du *Phénomène érotique* se relie toutefois à la problématique générale de l'ouvrage, car Marion se demande ce que signifie la question christique à Pierre : « m'aimes-tu ? » Cette question appelle-t-elle une apophasis ? La cataphase de Pierre est vue par Marion comme une apophasis, en effet, et Marion écrit de belles lignes sur ce moment.

Le sixième et dernier article de 2004 constitue une sorte de réponses aux objections qui ont été faites à la notion de saturation. Dans un débat avec Zarader, Marion trouve l'occasion de préciser un premier point qui me semble capital. « Or, toute la question du phénomène saturé porte précisément et uniquement sur la possibilité que certains phénomènes ne se manifestent pas sur le mode des objets, bien qu'ils se manifestent parfaitement. »<sup>19</sup> On ne saurait être plus clair : le phénomène saturé est un phénomène au sens plein, dont le mode de manifestation diffère des phénomènes plus « classiques ». En d'autres termes, ce n'est pas la phénoménalité qui diffère dans le phénomène saturé, c'est son objectité, en ceci que sa constitution objectale est nulle. Marion ouvre donc par cette démarche une plurivocité du champ de l'expérience phénoménale au sein duquel se manifestent des phénomènes dont on ne saurait jamais faire des objets.

Zarader formule une autre critique, qu'on retrouvait déjà chez Janicaud : comment se fait-il que ces phénomènes ne seraient vus que par certains ? La réponse de Marion est surprenante : mais pourquoi une telle objection disqualifierait-elle plus ce qu'il y a à voir que celui qui ne voit pas ? Je dois dire que cette réponse est très amusante ; j'y vois davantage l'influence heideggerienne que l'orgueil du croyant qui s'imagine voir ce que les autres sont singulièrement incapables de voir. En effet, la démarche même de Heidegger consiste à faire de certains individus des êtres susceptibles de voir - d'entendre - l'appel de l'Être, au détriment de tous les autres. Ce privilège que reçoivent certains quant à l'accueil de l'Être chez Heidegger me semble ici pleinement transposé dans la réponse de Marion à Zarader.

Contre Janicaud, Marion propose enfin de ne pas jeter le bébé avec l'eau du bain. « Il semble en effet raisonnable de ne pas céder à une obsession anti-théologique, qui reculerait en bloc l'hypothèse des phénomènes saturés par crainte de devoir en admettre un, particulier et exceptionnel (Dieu), bref de ne pas se masquer le plus évident, pour éviter une conséquence moins évidente quoique indiscutablement possible. »<sup>20</sup>. Certes, mais ainsi que je l'ai déjà suggéré, cela ne serait vrai que si le phénomène par excellence - Dieu - n'était qu'un phénomène parmi d'autres. Or, il semble parfois possible de penser que Dieu est le paradigme implicite - quoique peu implicite dans cet ouvrage - de cela même qui a décidé Marion à proposer à la fois la donation et la saturation afin de faire rentrer Dieu dans la phénoménologie. De ce fait, dire que l'on refuse les phénomènes saturés à cause de Dieu, ce n'est pas évacuer la généralité à cause d'une particularité, c'est bien plutôt identifier la cause d'un concept et refuser le concept en raison même du refus de sa cause implicite.

Cet ouvrage qui réunit donc six articles majeurs de Marion me semble, en définitive, proposer trois mérites. Le premier est celui de soumettre aux lecteurs l'évolution d'une



pensée intellectuelle, avec ses tâtonnements, ses imperfections, et cela nécessite un courage certain que de republier des articles dont certains sont visiblement dépassés. Le deuxième consiste à, quoi qu'on en dise, assumer pour la première fois le lien entre la notion de saturation / donation et celle de révélation. Toute la question, on l'aura compris, consiste à identifier la nature de ce lien : causal, inclusif, fondationnel, toutes les possibilités sont ouvertes et les débats demeurent largement ouverts. Le troisième mérite est celui de soulever de vrais débats autour des rapports de la phénoménalité et de l'objectité ; un phénomène doit-il nécessairement relever d'une objectité ? Là est la question technique qui sous-tend en permanence l'interrogation de Marion, et qui me semble extrêmement importante quant à l'économie de la pensée kantienne comme de la phénoménologie.

1. Jean-Luc Marion, *Le visible et le révélé*, Cerf, 2005, p. 10
2. Jean-Luc Marion, *Etant donné*, PUF, 1998<sup>2</sup>, p. 197
3. *Ibid.* p. 199
4. Jean-Luc Marion, *Le visible...*, *op. cit.*, p. 19
5. *Ibid.* p. 25
6. *Ibid.* p. 29
7. *Ibid.* p. 33
8. *Ibid.*
9. Cf. Jean-Luc Marion, *De surcroît, essai sur les phénomènes saturés*, PUF, 2001 : « Il s'agit ici du surcroît - de l'excès de l'intuition sur le concept, du phénomène saturé et de sa donation hors norme -, et de surcroît, une fois de plus. » page V
10. Jean-Luc Marion, *Le visible...*, *op. cit.*, p. 50
11. *Ibid.* p. 51
12. *Ibid.* p. 54
13. Kant, *Critique de la faculté de juger*, traduction Renaut, GF, 2000, p. 234
14. *Ibid.* p. 232
15. Jean-Luc Marion, *Le visible...*, *op. cit.*, p. 70
16. *Ibid.* p. 71
17. *Ibid.* p. 88
18. *Ibid.* p. 95
19. *Ibid.* p. 148
20. *Ibid.* p. 156